

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 7 juin 2023

NOM DE L'ÉCOLE : L'Odyssee	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION : Maude Laflamme
	668 élèves		Adjoints (par intérim) : Marie-Claire Henry et Tommy Plourde
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
	333	335	Maude Laflamme
DATE : 15 mai 2023			

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION

NOS FORCES :

- ❖ Les résultats du SÉVI (questionnaire mai 2023) sur la violence et l'intimidation font ressortir que 85,9 % des élèves au primaire et 71,2 % au secondaire se sentent souvent ou toujours en sécurité à l'école.
- ❖ Interventions rapides lors d'événements reliés à la violence et à l'intimidation.
- ❖ Disponibilité des adultes pour recevoir les dénonciations.
- ❖ Processus de médiation sociale lors de conflits ainsi que lors de certaines situations de violence ou d'intimidation.
- ❖ Conférence sur la cyberintimidation par les policiers éducateurs au primaire et au secondaire.
- ❖ Application du protocole d'intervention contre l'intimidation.
- ❖ Système d'encadrement dans les secteurs primaire et secondaire nommé et connu de tous.
- ❖ Mise en place de moyens confidentiels de signalement.
- ❖ Mise en place du rapport d'incident violence-intimidation.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- ❖ Poursuivre notre plan stratégique de surveillance.
- ❖ Maintenir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- ❖ Mettre à jour le protocole contre la violence et l'intimidation.
- ❖ Faire passer aux élèves l'outil d'évaluation qui permet de suivre nos indicateurs.
- ❖ Impliquer le personnel enseignant dans la mise en place et dans l'évaluation du plan de lutte.
- ❖ Renforcer le sentiment de sécurité.
- ❖ Privilégier l'enseignement explicite des règles de conduite.
- ❖ Maintenir le niveau d'intervention des adultes vis-à-vis la violence et à l'intimidation.
- ❖ Organiser des activités thématiques durant l'année scolaire pour agir vis-à-vis l'intimidation et la violence.
- ❖ Poursuivre la collaboration avec le policier-école pour une tournée des classes sur l'intimidation.
- ❖ Présenter le plan de lutte à la violence et à l'intimidation aux élèves, aux enseignants et aux parents.
- ❖ Développer les programmes de prévention aux compétences sociales et émotionnelles autant au primaire qu'au secondaire (ex. atelier *Mozoom*).
- ❖ Lecture des pages de l'agenda qui concernent l'intimidation et la violence.

Tableau de bord 2023-2024

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

École : École L'Odyssee

Orientation : Favoriser le bien-être et la sécurité pour tous

Objectif : D'ici juin 2024, améliorer la proportion des élèves se percevant souvent ou toujours en sécurité à l'école.

Indicateurs et cibles	Moyens	Ressources	Suivi			Évaluation								
<p>Indicateur principal :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Questionnaire sur le sentiment de sécurité (SÉVI) et/ou questionnaire de la chaire de recherche de l'Université Laval sur le climat scolaire. </div> <p>Cible :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Situation de départ :</td> <td style="width: 50%;">Cible : Juin 2024</td> </tr> <tr> <td>Mai 2019 (primaire) : 89,7 %</td> <td rowspan="4" style="text-align: center;">Atteindre 80 % au secondaire et maintenir au-delà de 85 % au primaire</td> </tr> <tr> <td>Mai 2023 (primaire) : 85,9 %</td> </tr> <tr> <td>Mai 2019 (secondaire) : 72,1 %</td> </tr> <tr> <td>Mai 2023 (secondaire) : 71,2 %</td> </tr> </table> <p>Autres indicateurs :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> En cours d'année : <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de manquements majeurs notamment pour violence et intimidation entre les élèves. Le nombre de dénonciations pour intimidation. En fin d'année : <ul style="list-style-type: none"> Résultats du questionnaire au sujet de la violence et de l'intimidation dans l'école. </div>	Situation de départ :	Cible : Juin 2024	Mai 2019 (primaire) : 89,7 %	Atteindre 80 % au secondaire et maintenir au-delà de 85 % au primaire	Mai 2023 (primaire) : 85,9 %	Mai 2019 (secondaire) : 72,1 %	Mai 2023 (secondaire) : 71,2 %	<ol style="list-style-type: none"> Activités sur les compétences sociales et émotionnelles par les services complémentaires et les enseignants pour les élèves sur le civisme, la résolution de conflits et sur l'intimidation en utilisant l'enseignement explicite et en informant les parents. <i>(Système élève, classe, école, parents)</i> Formation sur la consignation d'événements et sur l'intervention lorsque les intervenants sont témoins de gestes d'intimidation et de violence (module SOI de Mozaik, Annexe 1-2-3). <i>(Système élève, classe, école, parents, communauté)</i> Activités de compétences sociales et émotionnelles en sous-groupe pour les élèves qui ont besoin d'un enseignement supplémentaire avec implication des parents et rédaction du plan d'intervention (intensité, fréquence). <i>(Système élève, classe, école, parents)</i> Pour les élèves n'ayant pas répondu aux interventions universelles et ciblées, rencontres multidisciplinaires et élaboration du plan de service individualisé. <i>(Système élève, classe, école, parents, communauté)</i> 	<p><i>Responsables : Enseignants, TES, psychoéducateur et direction</i></p>	h u m a i n e s	m a é e l l e s	f i n c i r e s	Le suivi est assuré par les services complémentaires.	L'évaluation de la mise en œuvre des moyens et de l'atteinte de l'objectif sera assurée par les services complémentaires.
Situation de départ :	Cible : Juin 2024													
Mai 2019 (primaire) : 89,7 %	Atteindre 80 % au secondaire et maintenir au-delà de 85 % au primaire													
Mai 2023 (primaire) : 85,9 %														
Mai 2019 (secondaire) : 72,1 %														
Mai 2023 (secondaire) : 71,2 %														
			X	X	X									
		<p><i>Responsables : TES, psychoéducateur et direction</i></p>	X	X	X									
		<p><i>Responsable : Direction</i></p>	X											
	Cueillettes des données													
	<ol style="list-style-type: none"> Registre des manquements et des dénonciations. Résultats du questionnaire. 	<p><i>Responsables : Direction, TES, psychoéducateur</i></p>	X	X										

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- ❖ Mise en place et actualisation des activités de prévention sur les compétences sociales et émotionnelles.
- ❖ Visite des policiers éducateurs.
- ❖ Sensibilisation et implication de tout le personnel.
- ❖ Travail en collaboration avec la communauté.
- ❖ Règles de conduite et enseignement explicite de celles-ci.
- ❖ Gestion de classe.
- ❖ Développement de moyens confidentiels de signalement.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- ❖ Rendre disponible le plan de lutte à tous les parents de l'école ainsi que le code de vie et les règles de conduite de l'école.
- ❖ Communication fréquente via le site Internet de l'école, courriel, appels téléphoniques et messages transmis par courrier.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence (voir en annexe).

Dans le protocole, nous retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Enfin, si un élève majeur ou un parent n'est pas satisfait de la manière dont la situation a été traitée, vous pouvez communiquer avec le protecteur de l'élève du centre de services scolaire de la Capitale (418 686-4040, poste 2121).

Dans notre école, nous avons, également, des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (en annexe) et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.